DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE TOURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
037-213702616-20221212-TOPE2202642-AU

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le	Accusé certifié exécutoire
RECU par le Représentant de l'Etat le	Réception par le préfet : 12/12/2022
Publié ou notifié le	Affichage : 12/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

ACTE EXECUTOIRE

YR/
Référence : TOPE2202642

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L523-1 et suivants,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté TOPE2102521 du 24 novembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE:

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne pour 2022 est établie comme suit :

- BIENVAULT Cédric
- BOQUERET Julien
- MONTAGU Nicolas
- DUPONCEL Aurélie
- TRAMEÇON Renaud
- ASFOUR Abdel

ARTICLE 2 : La présente liste d'aptitude sera transmise à la Préfecture et au Centre de Gestion d'Indre et Loire, afin que celui-ci assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 08 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe

Alice WANNEROY

DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE TOURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
037-213702616-20221212-TOPE2202643-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/12/2022
Affichage : 12/12/2022
Pour l'autorité compétente par délégation

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le
RECU par le Représentant de l'Etat le
Publié ou notifié le

ACTE EXECUTOIRE

YR/
Référence : TOPE2202643

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade d'attaché au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté TOPE2102521 du 24 novembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Vu les recrutements intervenus à la Ville de Tours dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade d'attaché au titre de la promotion interne pour 2022 est établie comme suit :

- PEREIRINHA-RAMOS Sandrine
- DAVEAU Christophe
- FOURRÉ Stéphane

ARTICLE 2 : La présente liste d'aptitude sera transmise à la Préfecture et au Centre de Gestion d'Indre et Loire, afin que celui-ci assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 08 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe

Alice WANNEROY

DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE TOURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
037-213702616-20221212-TOPE2202644-AU

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le
RECU par le Représentant de l'Etat le
Publié ou notifié le

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/12/2022
Affichage : 12/12/2022
Pour l'autorité compétente par délégation

ACTE EXECUTOIRE

YR/
Référence : TOPE2202644

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade de chef de service de police municipale

Le Maire de TOURS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté TOPE2102521 du 24 novembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Vu les recrutements intervenus à la Ville de Tours dans le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade de chef de service de police municipale au titre de la promotion interne pour 2022 est établie comme suit :

- LELEUX Céline

ARTICLE 2 : La présente liste d'aptitude sera transmise à la Préfecture et au Centre de Gestion d'Indre et Loire, afin que celui-ci assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 08 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe

Alice WANNEROY

DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE TOURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
037-213702616-20221212-TOPE2202645-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/12/2022
Affichage : 12/12/2022
Pour l'autorité compétente par délégation

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le
RECU par le Représentant de l'Etat le
Publié ou notifié le

ACTE EXECUTOIRE

YR/
Référence : TOPE2202645

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté TOPE2102521 du 24 novembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Vu les recrutements intervenus à la Ville de Tours dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade d'ingénieur au titre de la promotion interne pour 2022 est établie comme suit :

- KERUZORE Yohann au titre de l'examen professionnel

ARTICLE 2 : La présente liste d'aptitude sera transmise à la Préfecture et au Centre de Gestion d'Indre et Loire, afin que celui-ci assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 09 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe

Alice WANNEROY

DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE TOURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
037-213702616-20221212-TOPE2202646-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/12/2022
Affichage : 12/12/2022
Pour l'autorité compétente par délégation

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le
RECU par le Représentant de l'Etat le
Publié ou notifié le

ACTE EXECUTOIRE

YR/
Référence : TOPE2202646

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade au grade de rédacteur/rédacteur principal de 2ème classe au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté TOPE2102521 du 24 novembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Vu les recrutements intervenus à la Ville de Tours dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade de rédacteur/rédacteur principal de 2ème classe au titre de la promotion interne pour 2022 est établie comme suit :

- CANTAUT Laëtitia, rédacteur principal de 2ème classe au titre de l'examen professionnel
- PAVY Sonia, rédacteur principal de 2ème classe au titre de l'examen professionnel

ARTICLE 2 : La présente liste d'aptitude sera transmise à la Préfecture et au Centre de Gestion d'Indre et Loire, afin que celui-ci assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 08 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe

Alice WANNEROY

DÉPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE TOURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
037-213702616-20221212-TOPE2202647-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/12/2022
Affichage : 12/12/2022
Pour l'autorité compétente par délégation

TRANSMIS au Représentant de l'Etat le
RECU par le Représentant de l'Etat le
Publié ou notifié le

ACTE EXECUTOIRE

YR/
Référence : TOPE2202647

Arrêté fixant la liste d'aptitude au grade au grade de technicien au titre de la promotion interne

Le Maire de TOURS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L523-1 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté TOPE2102521 du 24 novembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique du 24 juin 2021,

Vu les recrutements intervenus à la Ville de Tours dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade de technicien au titre de la promotion interne pour 2022 est établie comme suit :

- FRIOT Benoît
- FURNON Anthony

ARTICLE 2 : La présente liste d'aptitude sera transmise à la Préfecture et au Centre de Gestion d'Indre et Loire, afin que celui-ci assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A TOURS, le 08 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe

Alice WANNEROY